

qu'il avoit demandé 5 mil escus a cet effet dont ils seroient repartis sur la bourgeoisie a cet effet a regle de taille et qu'il trouveroit les 3000 escus restant d'une autre maniere sans mettre d'impost sur la biere. Ayez la bonté, messieurs, de nous mander ce qui en est pr. que nous puissions nous regler a l'avenant icy.

Nous avons l'honneur messieurs de vous souhaiter les prochaines Saintes festes de Paques ausy fortunées que vous pouvez le desirer pr. vous meme, et a nous les heureuses occasions de vous confirmer de notre zele et l'attachement avec lequel nous sommes le plus parfaitement du monde, messieurs, vos tres humbles et tres obesians serviteurs,

*les deputés des Etats de la province
de Luxembourg en cour de S. A. R. a Bruxelles*

On rapprochera utilement ces mémoires de ceux que reproduit M. le Prof. Alphonse SPRUNCK, au tome I de ses — *Etudes sur la vie Economique et Sociale dans le Luxembourg au 18^e siècle*, et le lecteur ainsi averti se devra de constater que la situation désastreuse de notre pays, tout comme celle des autres provinces des Pays-Bas méridionaux, conséquence de la guerre de succession d'Espagne, méritait les doléances si souvent répétées sans grand succès. Il est vrai que les événements politiques et mouvements de troupes à travers notre pays ne facilitaient point la mise en oeuvre de réformes sérieuses et efficaces. En 1734, les paysans luxembourgeois, durant la guerre de succession de Pologne et l'occupation de la ville et de la région de Trèves par les troupes françaises, durent fournir aux troupes impériales de lourdes contributions en vivres, fourrages, chevaux et voitures. Survint, dix ans après seulement, la guerre de succession d'Autriche, mettant en branle à travers notre pays les troupes impériales et françaises. Ces années de 1744 à 1748 et les abus engendrés par les procédés d'adjudication des vivres et fourrages, n'auront donc été que la répétition normale des représentations et doléances faites par les Etats. Il est intéressant de comparer ces mémoires à celui adressé le 15 novembre 1748 à CHARLES de LORRAINE par DE LAING, colonel-ingénieur des Pays-Bas, sur les revenus et le commerce du duché de Luxembourg (Archives Gén. du Royaume de Belgique, fonds Secrétairerie d'Etat et de Guerre, farde 2028), ou encore à celui de l'ancien gouverneur du Luxembourg, le Comte Guillaume-René de NEIPPERG, adressé à l'Impératrice, le 6 juillet 1754, c.-à-d. quatre ans après la députation des Etats à la cour de Bruxelles (Arch. Gén. du Royaume de Belgique, fonds Conseil d'Etat et de Guerre, farde 2020). Ce sont, à peu de chose près, toujours les mêmes griefs, exprimés il est vrai par un petit nombre de porte-paroles qui avaient naturellement leurs intérêts particuliers (M. Alph. Sprunck, p. 55). Or, le fait que le baron Jean-Henri de ZIEVEL a sur plusieurs points estimé devoir justement souligner ces intérêts particuliers de plusieurs membres des Etats, donne toute sa saveur à cette minute.